

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize

Maître d'ouvrage : SAS Centrale photovoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille (EDF power solutions)

La SAS Centrale photovoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille, représentée par M. Thibault VEYSSIERE-POMOT a déposé, le 30 décembre 2022, seize demandes de permis de construire concernant un parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize.

### OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 56 du 22 mai 2026, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois jours (33) consécutifs, du lundi 15 juin 2026 à partir de 9h00 au vendredi 17 juillet 2026 jusqu'à 17h00, en mairies de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize.

La mairie de Saint-Hilaire-la-Treille est désignée siège d'enquête.

### CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, de l'avis de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier, de l'avis de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, de l'avis de la commune de Mailhac-sur-Benaize et de la notification d'absence d'avis de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche, sera consultable en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- Saint-Hilaire-la-Treille : - mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- mercredi et samedi de 8h00 à 12h00

hormis la semaine du 13 juillet 2026 au 17 juillet 2026 pendant laquelle la mairie sera ouverte du mercredi au vendredi de 14h00 à 17h00

- Mailhac-sur-Benaize : - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les mairies seront fermées le mardi 14 juillet 2026.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête publique, ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille ou bien par voie électronique en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7397/>

ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-7397@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7397@registre-dematerialise.fr)

M. Fabien ROTZLER, expert judiciaire traducteur interprète, désigné le jeudi 7 mai 2026 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses permanences dans les mairies de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 15 juin 2026 de 9h à 12h en mairie de Mailhac-sur-Benaize
- samedi 20 juin 2026 de 9h à 12h en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille
- jeudi 25 juin 2026 de 13h30 à 16h30 en mairie de Mailhac-sur-Benaize
- mercredi 1er juillet 2026 de 9h à 12h en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille
- mardi 7 juillet 2026 de 13h30 à 16h30 en mairie de Mailhac-sur-Benaize
- vendredi 17 juillet 2026 de 14h à 17h en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille

### INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante :

[www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques), ainsi que sur le site internet [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).

et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7397/>

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- en mairies de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize, aux jours et horaires précités ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Mélissa CALAS courriel : [Melissa.CALAS@edf-power.com](mailto:Melissa.CALAS@edf-power.com) tél : 06 22 77 02 92 ou auprès de M. Romain STEZYCKI courriel : [romain.stezycki@edf-power.com](mailto:romain.stezycki@edf-power.com) tél : 06 15 21 77 93

### CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Vienne à l'adresse mentionnée ci-dessus.

### DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur les demandes de permis de construire un parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-la-Treille et de Mailhac-sur-Benaize, déposées par la société SAS Centrale photovoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille.